

# CSE Malakoff

## du 24 janvier 2019

**Vos élu·e·s :**  
Emilie Monduc,  
Olga Ablavi Amou-  
zou Amemaka,  
Alain Rosalie et  
Ghislaine Vingot

**Représentante  
syndicale :**  
Diane Koné

**Etaient présent·e·s, côté direction :** Frédéric Ayangma, Catherine Sailles, Muriel Blanchard, Sylvain Guidot, Michaël Friederich, Dominique Pantostier, Laure Hague-  
nauer, Alexandre Dureux et Jean-Christophe Haussemberg.

**Point 1. Adoption du procès-verbal des séances du 6 décembre 2018**

Report du point.

**Point 2. Avis sur la planification des OPS**

Les éléments de contexte ayant été analysés lors de la réunion du 6 décembre (→ [voir ici](#) le compte-rendu, point 4 pages 3 et 4),

les élu·e·s ont adopté la résolution ci-dessous :

**“ Compte tenu du contexte anxiogène dans lequel sont plongés les salariés, et des approximations de la nouvelle organisation des activités en cours, les élu·e·s du CSE Malakoff tiennent à préciser les points suivants avant la demande d’adoption de cette résolution :**

- Les OPS Radio et TV permanents garderont leurs domaines d’expertise actuels. Contrairement à ce qui a été présenté et écrit dans le document, seul l’1 d’eux travaille sur les 2 services.
- Les OPS non-permanents et l’OPS permanent devront être planifiés quotidiennement soit en radio soit en TV et non sur les 2 dans une même journée.
- Le tableau de service des OPS de la radio doit toujours être élaboré par les chefs de service de la Radio en pleine connaissance de l’activité et des compétences de chacun des non-permanents et des permanents.

**De telles modifications sont susceptibles d’exposer les salariés à des risques psycho-sociaux.**

Les élu·e·s sont particulièrement attentifs à ce que la nouvelle organisation du bureau du planning (209) n'amplifie pas davantage les dysfonctionnements existants.

Dans ce cadre, les élu·e·s demandent à la direction une période de 3 mois d'observation à l'issue de laquelle un point d'étape sera fait en réunion de CSE. Si les membres constatent que l'organisation du travail affecte la vie privée et professionnelle des salariés, le CSE Malakoff saisira la CSSCT...

Les salariés n'ont pas à subir la rigidité de PLANNIF non adapté aux réalités du site.

Résolution adoptée à l'unanimité  
Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et SNJ s'associent

### Point 3. Avis sur le secteur Infographie

Les éléments de contexte ayant été analysés lors de la réunion du 6 décembre (➔ [voir ici](#) le compte-rendu, point 5 page 4),

les élu·e·s ont adopté la résolution ci-dessous :

“ Les élu·e·s du CSE de Malakoff alertent la direction sur le fonctionnement du service Infographie qui n'emploie que des non-permanents historiques sur des activités récurrentes et pérennes alors que l'accord de FTV prévoit le métier d'infographiste dans sa nomenclature des métiers.

Par ailleurs, les élu·e·s sont particulièrement attentif·ive·s à ce que la nouvelle organisation du bureau du planning (209) n'amplifie pas davantage les dysfonctionnements existants.

Dans ce cadre, les élu·e·s demandent à la direction une période de 3 mois d'observation à l'issue de laquelle un point d'étape sera fait en réunion de CSE. Si les membres constatent que l'organisation du travail affecte la vie privée et professionnelle des salariés, le CSE saisira la CSSCT...

Les salarié·e·s n'ont pas à subir la rigidité de PLANNIF non adapté aux réalités du site.

Résolution adoptée à l'unanimité  
Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et SNJ s'associent

### Point 4. Présentation de la DGDAP (Direction Générale Déléguée à l'Antenne et aux Programmes)

La DGDAP est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cette direction compte répondre à la mutation du marché audiovisuel et plus particulièrement aux « nouveaux usages de la consommation de la télévision et des vidéos ». Par cette adaptation, elle vise aussi à rajeunir les audiences.

Une trentaine de salariés de Malakoff seraient directement touchés par la réorganisation des programmes et des antennes.

Au premier rang desquels les salariés de la programmation FÔ : 5 à 6 personnes. Si le déménagement prévu initialement ce 1<sup>er</sup> janvier a été reporté, c'est pour laisser le soin à Malakoff de l'organiser, nous dit-on. En effet, le pôle Outre-mer vis-à-vis de la

DGDAP, n'a aucun lien hiérarchique, juste un lien fonctionnel. Il revient donc à Malakoff de préparer et de cadrer les mouvements de personnels via le « comité de suivi de la transformation de Malakoff » (voir point n°5 de l'ordre du jour pour plus de précisions sur ce comité) entre autres. Le DRH du pôle – faisant parti de ce comité – s'est déjà fixé une date butoir : fin mars.

Le service de la communication externe de Malakoff est lui aussi directement concerné par la réorganisation de la DGDAP. Nilou Soyeux, directrice de la communication de FTV, est en cours de réorganisation de l'ensemble de son service. Les salariés de la communication de Malakoff intégreront la DGDAP, une fois l'organigramme fixé. Comme pour les salariés de la programmation FÔ, les demandes de transferts passeront par l'instance CSE Malakoff et le comité de suivi de la transformation de Malakoff.

Dernier service identifié (pour l'instant) et concerné par la réorganisation de la DGDAP : l'UPOM (Unité de Programmes Outre-Mer). Il représente à peu près une vingtaine de personnes, hors vidéothèque. L'information/consultation du CSE Malakoff démarrera en avril. Entre-temps, les projets éditoriaux sont en cours d'élaboration. Parmi eux, « une semaine de l'Outre-mer » devrait être programmée en juin sur les antennes nationales (France 2, France 3 et hors FÔ). C'est à cette occasion que Daniel Grillon (représentant les Outre-mer au sein de la DGDAP) ainsi que les membres de la gouvernance de la DGDAP commenceront à définir les modes de fonctionnement entre Malakoff et la DGDAP.

## **Point 5. Présentation du comité de suivi de la transformation site de Malakoff**

Les conséquences de l'arrêt annoncé de la chaîne FÔ, corollairement les nouvelles missions dévolues demain à Malakoff et les impacts de la réorganisation de la DGDAP sur les personnels concernés seront étudiés à travers ce comité de suivi dit de la transformation. Il sera donc chargé de « Suivre les impacts de la transformation » et « Remettre en perspective les sujets dans le contexte de la transformation numérique ». Soit, réfléchir à une offre éditoriale, en cohérence avec le budget du pôle.

Ce comité tout juste formé, est composé de : Walles Kotra, Stéphane Sitbon Gomez, Sylvain Guidot, Frédéric Ayangma, Eric Baraud, ainsi que les acteurs des secteurs concernés - Unité des Programmes Outre-mer (UPOM), rédaction etc.

La première réunion est prévue fin janvier. Elle fixera un calendrier des opérations à mener.

Aux alentours de mars-avril, quand sera lancée l'Info./Consult. du CSE Malakoff sur les mouvements de salariés et sur la question de la transformation des activités du site, la direction proposera aux organisations syndicales, un accord de méthode. Une expertise pourrait être diligentée.

## **Point 6. Information sur le budget 2019**

Le budget 2019 n'est pas encore défini. Les notifications n'étaient pas encore parvenues à la direction du pôle. A priori, le budget 2018 serait conforté pour 2019.

Par ailleurs, l'entreprise entreprend une nouvelle façon de présenter et communiquer les budgets et les éléments financiers aux instances. Un document commun à tous les CSE est en cours de construction. Il y aura 3 points d'information dans l'année :

- **Présentation du budget**
- **Situation semestrielle (point d'étape)**
- **Situation annuelle**

Le premier point d'information sera donné en mars. Seront abordés le réalisé 2018 (qui tendrait à être conforme aux objectifs) et une information sur le budget 2019.

## Point 7. Présentation de la BDES (Banque de Données Economiques et Sociales)

La BDES d'établissement rassemble :

- **D'une part, des informations et des documents en lien avec la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi de l'établissement**
- **D'autre part, les documents relatifs aux réunions de CSE de Malakoff**

Cette banque de données sera accessible depuis un site dédié, aux élus, aux représentants syndicaux et aux délégués syndicaux centraux à partir de la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Les élus du CSE Malakoff ont demandé à ce que la BDES puisse être consultée depuis l'extérieur. Car a priori, cela ne serait pas prévu.

## Point 8. Information sur les inaptitudes

Les élu-e-s du CSE Malakoff ont été informés que 2 salariées ont été déclarées par la médecine du travail en inaptitude au poste qu'elles occupaient.

La DRH recherche pour ces salariées une solution de reclassement. Une piste est envisagée pour l'une d'entre elles, au sein de la direction artistique : gérer les droits d'auteurs.

## Point 9. Information sur la Social Room

La Social Room est située au 3<sup>ème</sup> étage. Elle met à disposition un dispositif léger (3 caméras, 3 micros, 1 mélangeur vidéo et audio) pour pouvoir diffuser des lives interactifs sur les réseaux sociaux. Cette salle sera utilisée par les antennes et la rédaction (live Facebook d'Outre-mer Politique, par exemple). Le référent est Jérôme Chonavey qui transmettra aux futurs utilisateurs les bonnes pratiques pour exploiter cette salle. Par la suite, chaque direction intéressée par ce dispositif désignera son propre référent pour l'utiliser.

## Point 10. Information sur le remplacement de l'outil IRIS par l'outil OCT

L'OCT (Outil de Commande et de Traçabilité) est un développement sur mesure destiné à remplacer IRIS, rendu obsolète par son absence d'interactivité avec le service de la diffusion. Il sera utilisé par le service de la Gestion des supports et les chefs de chaîne.

Avec l'OCT, on entre dans l'ère de la dématérialisation des supports. Les programmes seront réceptionnés et livrés au service de la diffusion sous forme de fichier.

L'OCT est capable de donner les informations propres à un programme (localisation, statut etc.) et en plus sera relié au service de la diffusion (projet suivi par l'ingénierie).

Le déploiement de l'OCT est envisagé pour le mois de février. Un accompagnement d'une journée ou d'une journée et demi est prévu pendant la mise en œuvre. C'est Raphaël Métro, en charge du projet, qui assure le suivi avec les utilisatrices. Un test grandeur nature s'est assez bien déroulé. L'outil semble fonctionner.

Les personnels ayant été consultés tout au long du projet, leurs remarques ont été prises en compte pour l'élaboration de cet outil.

## Point 11. Règlement Intérieur du CSE

Le règlement intérieur a été adopté par 6 voix (4 abstentions).

## Point 12. Composition des commissions

### 1. **Commission des Marchés**

Président : Alain Rosalie

Membre : Olga Jalabert

### 2. **Commission Emploi - Formation**

Président : Gaëtan Hoareau

Membres : Dominique Lagneau – Dominique Sicard – Gabrielle Lorne

### 3. **Commission Egalité professionnelle**

Président : Ludovic Morin

Membres : Sophie Edouard – Bruno Dessommes

### 4. **Commission Activités Sociales et culturelles**

Présidente : Nathalie Guillou

Membres : Alain Rosalie – Isabelle Lasis – Ghislaine Vingot – Jean-Paul Etchegaray

## Point 13. Réclamations individuelles et collectives

Les réclamations individuelles et collectives remplacent les ex-questions DP disparues avec l'instance du même nom.

L'« accord au fonctionnement des IRP » encadre ce point qui devra présenter les réclamations « relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise ». Ces questions seront annexées à l'ordre du jour, après concertation du président du CSE et de son secrétaire. Les réponses seront apportées en plénière.

---

Prochain CSE le 21 février. Vous avez jusqu'au 5 février pour adresser à vos élu·e·s vos réclamations individuelles ou collectives.

Paris, le 30 janvier 2019